



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2023 -205 du 15 novembre 2023

Objet : Arrêté interdisant l'utilisation du terrain d'honneur au stade Pierre Lothion à partir du 15 novembre 2023.

Madame le Maire de la commune de Vouvray,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures interdisant l'utilisation du terrain d'honneur au stade Pierre Lothion à Vouvray.

ARRÊTE

Article 1 : L'accès aux terrains d'honneur du stade Pierre Lothion sera interdit à partir du 15 novembre 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au district de la Fédération Française de football, au collège Gaston Huet à Vouvray, à l'USLV, au club de l'entreprise Proludic ainsi qu'au club de l'entreprise des laboratoires Chemineau aux fins d'annulation des matchs.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 16/11/2023

Fait à Vouvray, le 15 novembre 2023

Le Maire,



Brigitte PINEAU